

CIRCULAIRE XG/RL n°26.528

Envoi par courriel uniquement

Paris, le 11 juin 2026

OBJET : Plan Santé au travail 2026-2030

Le Plan Santé au travail 2026-2030 qui est **déployé en région** (Plan Régional de Santé au Travail), s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années en faveur de la sécurité et de la santé des travailleurs. Élaboré en concertation avec les représentants des salariés et des employeurs, il repose sur une mobilisation collective visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques de prévention.

Ce plan met l'accent sur la prévention primaire des risques professionnels ainsi que sur une meilleure articulation des acteurs et dispositifs, afin de garantir la continuité du suivi des travailleurs. Il s'organise autour des orientations suivantes :

La prévention des accidents graves et mortels, notamment auprès des jeunes, des intérimaires et dans les secteurs les plus exposés. Elle repose sur l'accompagnement de dix branches volontaires fortement concernées par la sinistralité, la diffusion d'outils destinés à mieux prévenir les malaises mortels au travail et des actions de sensibilisation.

La promotion de la santé des femmes au travail, notamment à travers l'évaluation des risques professionnels différenciée selon le sexe, l'adaptation des équipements de protection individuelle et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail, avec l'appui des SPST.

La prise en compte des enjeux émergents en santé au travail, notamment par l'outillage des employeurs et des services de prévention et de santé au travail face aux risques associés au **dérèglement climatique** et aux **conduites addictives**.

La réduction de l'absentéisme au travail, à travers la prévention primaire et l'accompagnement des acteurs notamment par la promotion des pratiques de dialogue professionnel permettant aux salariés et aux employeurs d'échanger sur les conditions d'exercice de leur travail.

La promotion de la santé mentale, en renforçant l'accompagnement des entreprises sur la prévention des RPS et la promotion de la santé mentale au travail, en particulier dans les TPE-PME, en construisant une offre de prévention RPS commune.

Bonne réception.

Xavier GEOFFROY
Secrétaire Général